

ATTESTATION D'ACCUEIL
Liste des pièces à fournir

**L' HEBERGEANT ES SEUL HABILITE A FAIRE LA DEMANDE.
IL DOIT SE PRESENTER EN PERSONNE, MUNI DES ORIGINAUX DE TOUS LES DOCUMENTS :**

- Timbre de 30 €euros OMI (à se procurer auprès de la Trésorerie Générale
9 rue Marie-Noël – Auxerre
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h)

PIECE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT

- Carte Nationale d'identité
 Passeport
 Carte de séjour temporaire
 Carte de résident
 Certificat de résidence pour les Algériens
 Carte de séjour de la CEE
 Récépissé de renouvellement d'un titre de séjour

JUSTIFICATIF DE RESSOURCES

- Les deux derniers Avis d'impôt sur le revenu
 + Eventuellement rente d'accident du travail

JUSTIFICATIF DU DOMICILE

- Original de titre de propriété indiquant la surface habitable
 Original du bail locatif + annexe indiquant la surface habitable
 Dernière quittance de loyer
 Facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone

PERSONNE ACCUEILLIE

- Nom, prénom, date et lieu de naissance
 Adresse complète
 Nationalité
 Numéro du passeport, date de délivrance et d'expiration et autorité de délivrance.
 Eventuellement nom, prénoms du conjoint et enfants mineurs.
 Si enfant mineur seul : autorisation écrite des parents du mineur précisant que l'enfant sera accueilli chez le demandeur de telle date à telle date.
 Date du séjour

La période demandée du séjour en France devra prendre en compte les délais des démarches à effectuer en France et dans le pays de la personne hébergée pour l'obtention du visa.